

Communiqué de presse

Le 27 avril 2022

AVIS DE DÉCISION

La Régie des services publics (la « Régie ») a approuvé la demande de Centra Gas Manitoba Inc. (« Centra ») d'augmenter le tarif de gaz d'inventaire de 0,1343 \$/m³ à 0,2055 \$/m³ à compter du 1^{er} mai 2022. Le gaz d'inventaire est vendu selon le principe du recouvrement des coûts, ce qui signifie que Centra fait payer le gaz d'inventaire à prix coûtant à ses clients et ne fait pas de bénéfice lors de sa vente. Cette augmentation du prix du gaz d'inventaire est due à la hausse des prix sur le marché du gaz naturel en Amérique du Nord.

Le nouveau tarif devrait faire augmenter la facture de gaz d'un client résidentiel standard d'environ 20,5 % par an, soit 150 \$. Les tarifs du gaz d'inventaire seront revus le 1^{er} août 2022.

Les tarifs du gaz d'inventaire ne changeront pas pour les clients ayant signé un contrat à prix fixe pour une durée déterminée avec Centra ou un autre courtier en opérations gazières.

La Régie est un tribunal et organisme de réglementation impartial et agissant indépendamment du gouvernement dans l'intérêt du public.

L'ordonnance 44/22 de la Régie contient des renseignements supplémentaires sur la demande de Centra et la décision de la Régie. Cette ordonnance est disponible sur le site Web de la Régie au www.pubmanitoba.ca, ou par l'entremise du bureau de la Régie.

Régie des services publics
330, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-2638
Télécopieur : 204 945-2643
Sans frais : 1°866°854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca